

Pourquoi voter ?

Prochainement, vous allez être appelé à voter pour vos représentants du personnel dans le cadre des élections professionnelles 2013.

Ainsi, vous élirez vos représentants en Comité d'Établissement (CE) et vos Délégués du Personnel (DP). Quelles sont leurs missions ?

Le Délégué du Personnel

Il fait part au moins une fois par mois de à l'employeur de toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et

des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise. Sa mission est de faire respecter l'application de la réglementation du travail.

Le membre du Comité d'Établissement

Il émet un avis sur vos conditions d'emploi et de travail. Chaque mois, il donne son appréciation sur les questions économiques, les résultats financiers ou la politique de formation de l'établissement.

Ces questions vous touchent au quotidien car il peut s'agir de projets de réorganisa-

tion, de fusion, de déménagement, de rémunération ou d'horaires de travail...

Il dispose d'un budget représentant environ 1.1% de la masse salarial brute, 80 % de ce budget est réservé à la gestion des œuvres sociales et culturelles pour tous les salariés.

À l'issue des élections, un collège, constitué des nouveaux Élus CE et DP, désignera les membres de la délégation du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT

Il contribue à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il procède, par exemple, à l'analyse des risques professionnels et de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité. Proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral fait également partie de ses prérogatives.

**Vous avez une Voix,
Faites la Entendre !
Votez Force Ouvrière**



de toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et

il donne son appréciation sur les questions économiques, les résultats financiers ou la politique de formation de l'établissement.

car il peut s'agir de projets de réorganisa-

Pour qui voter ?



Pour toutes ces raisons et pour continuer toutes ces luttes avec vous,

nous vous demandons de voter pour les listes Force Ouvrière

VOUS REPRESENTER ET VOUS DEFENDRE REELEMMENT

SANS TAMBOUR NI TROMPETTE

Chez Force Ouvrière nous ne confondons pas Communication et Efficacité

Nous connaissons votre métier, nous le faisons.

Nous connaissons votre quotidien, nous le vivons.

Nous connaissons vos craintes, nous les partageons.

Vous avez une Voix,

Faites la Entendre !

Alors Votez Force Ouvrière